

<b>Numéro dans le SI local :</b>	80
<b>Référence GESUP :</b>	
<b>Corps :</b>	Professeur des universités
<b>Article :</b>	51
<b>Chaire :</b>	Non
<b>Section 1 :</b>	04-Science politique
<b>Section 2 :</b>	
<b>Section 3 :</b>	
<b>Profil :</b>	Sociologie politique
<b>Job profile :</b>	Political Sociology
<b>Research fields EURAXESS :</b>	Political sciences Policy studies Political sciences Public policy Political sciences Other
<b>Implantation du poste :</b>	0921204J - UNIVERSITE PARIS 10 (NANTERRE)
<b>Localisation :</b>	NANTERRE
<b>Code postal de la localisation :</b>	92000
<b>Etat du poste :</b>	Vacant
<b>Adresse d'envoi du dossier :</b>	Depot du dossier sur support électronique via le module ANTEE de l'application GALAXIE 00000 - Adresse mail obligatoire
<b>Contact administratif :</b>	DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
<b>N° de téléphone :</b>	SERVICE DES PERSONNELS ENSEIGNANTS
<b>N° de Fax :</b>	01 40 97 79 87 01 40 97 74 20
<b>Email :</b>	Pas de fax soleil-ec@liste.parisnanterre.fr
<b>Date de prise de fonction :</b>	01/09/2020
<b>Mots-clés :</b>	sociologie politique ; action collective ; élections ; institutions politiques et administratives ; politiques publiques ;
<b>Profil enseignement :</b>	
<b>Composante ou UFR :</b>	UFR Droit et science politique
<b>Référence UFR :</b>	
<b>Profil recherche :</b>	
<b>Laboratoire 1 :</b>	UMR7220 (200612818L) - INSTITUT DE SCIENCES SOCIALES DU POLITIQUE
<b>Application Galaxie</b>	OUI

Poste ouvert également aux personnes 'Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi' mentionnées à l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat (situations de handicap).

Le poste sur lequel vous candidatez est susceptible d'être situé dans une "zone à régime restrictif" au sens de l'article R.413-5-1 du code pénal. Si tel est le cas, votre nomination et/ou votre affectation ne pourront intervenir qu'après autorisation d'accès délivrée par le chef d'établissement, conformément aux dispositions de l'article 20-4 du décret n°84-431 du 6 juin 1984.

Le profil détaillé se trouve en pages suivantes

UNIVERSITE PARIS NANTERRE		Poste n° : 80
<b>Corps :</b>	Professeur	
<b>Section 04 :</b>		
<b>Profil :</b>	Sociologie politique	
<b>Job profile :</b>	Political Sociology	
<b>Research fields :</b>	Policy Studies – Public Policies – Other	
<b>Mots-clés :</b>	Sociologie politique, action collective, élections, institutions politiques et administratives, politiques publiques	

ENSEIGNEMENT	
<b>Composante :</b> <u>(40 caractères maximum)</u>	UFR Droit et Science Politique
<b>Référence composante :</b> <u>(40 caractères maximum)</u>	
<b>Profil détaillé :</b>	
<b>Département d'enseignement :</b>	UFR DSP
<b>Equipe pédagogique :</b>	
<b>Directeur de département :</b> <i>Nom, Tél., Email.</i>	Éric PHÉLIPPEAU eric.phelippeau@parisnanterre.fr
<b>URL du département :</b>	<a href="https://ufr-dsp.parisnanterre.fr">https://ufr-dsp.parisnanterre.fr</a> <a href="https://sciencepolitique.parisnanterre.fr">https://sciencepolitique.parisnanterre.fr</a>

RECHERCHE	
<b>Laboratoire :</b>	L'Institut des Sciences sociales du Politique (ISP) est une Unité Mixte de Recherche du CNRS n° 7220 implantée sur les campus de l'Université Paris Nanterre et de l'École Normale Supérieure de Paris-Saclay (anciennement ENS Cachan). Rattaché à l'INSHS, l'ISP dépend des sections 40, à titre principal, et 36 du CNRS.

<b>Profil détaillé :</b>	
<b>Directeur de labo :</b> <i>Nom, Tél., Email.</i>	Olivier LENOE <a href="mailto:olenoe@parisnante.fr">olenoe@parisnante.fr</a>
<b>URL du labo :</b>	<a href="http://www.isp.cnrs.fr">http://www.isp.cnrs.fr</a>
<b>Descriptif du labo :</b>	L'ISP est marqué par une forte pluridisciplinarité, laquelle engage nombre de recherches sur des objets généraux transdisciplinaires (Genres, races et classes : du local au global ; la production et la circulation des normes, des savoirs et des techniques ; les formes de conflits et de violences et les mobilisations qu'elles engendrent ; la formation et la transformation des Etats). Ce laboratoire fortement internationalisé accueille nombre de chercheurs étrangers et déploie ses recherches, ses enseignements, ses réseaux dans un monde globalisé. L'ISP rassemble des spécialistes reconnus d'aires étrangères (Europe centrale et orientale, Russie, Amérique latine, Maghreb, Afrique subsaharienne), qui appliquent leurs problématiques à des terrains étrangers (Allemagne, Grande-Bretagne, Tchad, Burundi, Afrique du Sud) ou analysent en tant que tels les mécanismes de la globalisation/mondialisation et de la circulation des hommes, des savoirs et des pratiques.

<b>DESCRIPTION DES ACTIVITES COMPLEMENTAIRES</b>	
--	--

<b>MOYENS</b>	
<b>Moyens matériels :</b>	
<b>Moyens humains :</b>	
<b>Moyens financiers :</b>	
<b>Autres moyens :</b>	

<b>AUTRES INFORMATIONS</b>	
<b>Compétences particulières requises :</b>	

<b>AUDITION DES CANDIDATS</b>	
<b>L'audition inclus une mise en situation professionnelle</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Non
<b>Le cas échéant, description des modalités de mise en situation</b>	

### **JUSTIFICATIONS :**

Les enseignements correspondant au poste de professeur de science politique dont nous demandons la publication coïncident avec des cours magistraux généralistes de niveau L et M.

Notre demande vise à garantir le bon fonctionnement interne du département au vu des différentes charges administratives à remplir susceptibles d'incomber à un rang A (directions de formations, du département, responsabilités au sein de l'ED, du CCD, du NCIEP, d'autres instances des services centraux).

Des raisons d'ordre pédagogiques la motivent également. Les quinze collègues du département ont en effet la responsabilité d'assurer la bonne marche d'une quarantaine d'enseignements magistraux qui se répartissent de la L1 au M1. Certains participent en outre au fonctionnement et aux enseignements dispensés dans le cadre du NCIEP. Ces collègues sont aussi investis dans l'organisation, le fonctionnement et les enseignements d'un mastère de science politique dont les parcours vont être redéployés. L'un de ces parcours est en apprentissage, d'autres sont ouverts à la VAE, plusieurs ont mis en place des enseignements mutualisés (avec des M2 de droit et l'IPAG).

Ces formations nous conduisent à encadrer des flux massifs d'étudiants. Et au regard des ratios étudiants enseignants, le département de science politique n'apparaît pas particulièrement bien loti. Les quinze collègues du département forment en effet de la L1 au M1 près de 2500 étudiants en 2019-20 (environ 500 étant inscrits dans la filière science politique, les autres se répartissant au sein d'enseignements mutualisés avec le droit ou ouverts aux autres composantes de l'université et répartis en L1, L3 et M1). A ces 2500 étudiants, s'en ajoutent encore environ 80 inscrits dans nos parcours de M2.

## **ATTENTION**

Le dépôt des dossiers de candidatures s'effectuant exclusivement sur support électronique, il est obligatoire de renseigner une adresse mail au moment de la création de votre compte sur GALAXIE.

Si vous avez déjà créé votre compte GALAXIE, vous avez la possibilité de vous rendre dans la rubrique « Profil », puis « Identité », et de cliquer sur « Modifier » pour renseigner ou modifier votre adresse mail.

Pour de amples informations veuillez consulter le guide Antée/Fidis à l'adresse suivante : <https://galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/documentation/web/galaxie-can/page-de-connexion/premiere-connexion>

### **1. LISTE DES PIÈCES A FOURNIR**

En fonction de votre situation et de l'article de l'emploi sur lequel vous postulez, différents documents vous sont demandés. **Les documents administratifs rédigés en tout ou partie en langue étrangère doivent être accompagnés dans le même fichier d'une traduction en langue française dont le candidat atteste la conformité sur l'honneur.**

**A défaut, le dossier est déclaré irrecevable. La traduction de la présentation analytique ainsi que des travaux, ouvrages, articles et réalisations est facultative.**

<b>CANDIDATS PAR LA VOIE DE LA MUTATION</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>-une pièce d'identité avec photographie ;</li><li>-une attestation délivrée par le chef d'établissement dont relève le candidat permettant d'établir sa qualité de professeur des universités et l'exercice de fonctions en position d'activité depuis trois ans au moins à la date de clôture du dépôt des candidatures ou l'accord du chef d'établissement prévu à l'article 51 du décret du 6 juin 1984 susvisé dans le cas où cette condition de durée des fonctions n'est pas remplie ;</li><li>-une présentation analytique de leurs travaux, ouvrages, articles et réalisations en lien avec le profil du poste visé en précisant ceux qu'il a l'intention de présenter à l'audition ;</li><li>-un exemplaire de chacun des travaux, ouvrages, articles et réalisations mentionnés dans la présentation analytique et qu'il a l'intention de présenter à l'audition ;</li></ul>
---	--

**Pour les fonctionnaires candidats par la voie de la mutation ou du détachement faisant valoir une situation de séparation de conjoints ou de handicap :**

**ATTENTION : pour faire valoir l'une de ces situations, vous devez impérativement le signaler au moment de la création de votre inscription sur GALAXIE. Pour cela, lorsque vous indiquez les conditions remplies pour concourir au poste, vous devez également cocher l'une des cases suivantes :**

*Demande de mutation ou de détachement exprimée au titre du rapprochement de conjoints. Pièces justificatives requises.*

*Candidat 'Bénéficiaire de l'Obligation d'Emploi' mentionnée à l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat (situations de handicap). Pièces justificatives requises.*

Ces situations s'apprécient à la date de clôture des inscriptions (***soit, pour la session synchronisée 2020, le 26 mars 2020***).

#### **Candidats à la mutation ou au détachement**

➤ **Les candidats séparés pour des raisons professionnelles de leur conjoint et souhaitant bénéficier des dispositions de l'article 9-3 du décret du 6 juin 1984 susvisé doivent fournir :**

- s'ils sont mariés, une copie du livret de famille ;
- s'ils sont pacsés, une attestation de la mairie établissant l'engagement dans les liens d'un pacte civil de solidarité, accompagné, le cas échéant, de l'acte de naissance du ou des enfants ou les pages du livret de famille de parents naturels permettant d'établir la filiation, ou le certificat de grossesse et l'acte de reconnaissance anticipée de l'enfant par les deux parents ;
- s'ils sont concubins, l'acte de naissance du ou des enfants ou les pages du livret de famille de parents naturels permettant d'établir la filiation, ou le certificat de grossesse et l'acte de reconnaissance anticipée de l'enfant par les deux parents ;
- une attestation de la résidence professionnelle et de l'activité professionnelle principale du conjoint, du pacsé ou du concubin ; pour les professions libérales, attestation d'inscription auprès de l'URSSAF ou justification d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers.

## **Candidats en situation de handicap**

Les fonctionnaires relevant de l'une des catégories mentionnées aux 1°, 2°, 3°, 4°, 9°, 10° et 11° de l'article L. 323-3 du code du travail :

- 1° Les travailleurs reconnus handicapés par la commission des droits et de l'autonomie ;
- 2° Les victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles ayant entraîné une incapacité permanente au moins également à 10% et titulaires d'une rente attribuée au titre du régime général de sécurité sociale ou tout autre régime de protection sociale obligatoire ;
- 3° Les titulaires d'une pension d'invalidité à condition que l'invalidité réduise au moins des deux-tiers la capacité de travail ou de gain ;
- 4° Les anciens militaires et assimilés, titulaires d'une pension d'invalidité ;
- 9° Les titulaires d'une allocation ou d'une rente d'invalidité pour les sapeurs-pompiers volontaires ;
- 10° Les titulaires de la carte d'invalidité délivrée par la commission des droits et de l'autonomie, dès lors qu'elle constate un pourcentage d'incapacité permanente d'au moins 80% ou lorsque la personne a été classée en 3° catégorie de la pension d'invalidité de la sécurité sociale ;
- 11° Les titulaires de l'allocation aux adultes handicapés.

Pièces à fournir :

tout document justifiant de l'appartenance à l'une de ces situations, document en cours de validité au moment de la demande et de la date d'effet de la mutation ou du détachement.

## **2. MODALITÉS DE DÉPÔT DES PIÈCES**

**⚠ Le dépôt des documents s'effectue exclusivement sur support électronique, via l'application GALAXIE – module ANTEE :**

[https://www.galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/ensup/cand\\_recrutement\\_enseignants\\_chercheurs.htm](https://www.galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/ensup/cand_recrutement_enseignants_chercheurs.htm)

**⚠ L'ensemble des documents doit être déposé en version numérique dans le module ANTEE de L'APPLICATION GALAXIE AVANT LE JEUDI 26 MARS 2020 à 16h (heures de Paris)**

Tout dossier incomplet à la date limite susmentionnée est déclaré irrecevable.

Le candidat reçoit un courriel confirmant l'enregistrement de son dossier

=> Tous les documents à téléverser doivent être obligatoirement au format PDF.

Ils ne doivent pas dépasser 5Mo à l'exception du rapport de soutenance et des titres et travaux qui peuvent atteindre 10Mo.

**⚠ Afin d'éviter toute surcharge du serveur, il est fortement conseillé aux candidats de ne pas attendre la date limite pour procéder au dépôt de leur dossier sur Galaxie.**

**Avant de vous connecter à Galaxie candidat nous vous invitons à consulter le guide :**

<https://galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/documentation/web/galaxie-can/page-de-connexion/premiere-connexion>